31e ANNEE N° 2494 PARAIT LE SAMEDI 27 MARS 1920

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Huit francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, rue Droite 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0 40

Commerciales (la ligne).....0.30

Réclames (la ligne).....0,60

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

LETTRE DE PARIS

Hors de l'Economie point de salut

La France marche à grands pas sur un chemin qui la conduit tout droit à la ruine.

La majorité des Français ne paraît pas s'en douter. Le Gouvernement et les pouvoirs publics ne semblent pas s'en émouvoir. Ce n'est pourtant pas en l'ignorant ou en dedaignant qu'un tel péril sera conjuré.

En tous cas, les avertissements ne nous auront pas manqué. Ils sont assez nombreux et assez répétés, ils sont rendus assez clair par la brutalité des chiffres qui les contiennent pour qu'on puisse trouver aisément explicable la politique du laisser faire et des bras croisés qu'on pratique à leur égard.

Voilà plus d'un an qu'ils nous sont donnés, tous les mois, par les tableaux de la Douane et, tous les jours, par le cours du change. Le cours du change est une donnée statistique qui était il n'y a pas longtemps, réservée aux économistes et aux professionnels de la Banque et du Commerce extérieur mais qui est tombée aujourd'hui dans le domaine public. Il semble malheureusement que très peu de gens en comprennent le sens.

Que pendant les quatre années et demi de guerre nous n'ayons cessé de nous endetter vis à vis de l'étranger, il le fallait bien pour nous permettre de libérer notre sol envahi.

Mais la guerre finie et la victoire remportée, que doit-il s'en suivre pour nos achats à l'étranger ?

Tout homme de bon sens répondra : nos achats à l'étranger doivent être changés à la fois dans leur objet et dans leur chiffre.

Ils doivent être faits désormais non plus pour soutenir la guerre mais pour en réparer les dommages ; ils doivent tendre tout d'abord à notre reconstitution économique et tout particulièrement à nos régions dévastées.

Ils doivent aussi cesser de croître et commencer à diminuer progressivement.

Or c'est justement le contraire qui arrive !

Notre dette étrangère est la plus lourde que la France ait jamais connue. Elle atteint le chiffre invraisemblable de 50 milliards environ.

Alors que notre devoir et notre intérêt s'accordent à nous commander impérieusement de tout faire pour la réduire, nous continuons à la grossir avec une persévérance déconcertante.

En 1919, nos importations se sont élevées :

1° en quantité à 38 millions de tonnes contre 29 millions en 1918 ;

2° en valeur à 29 milliards 778 millions contre 22 milliards 300 millions en 1918.

Et l'excèdent de nos importations sur nos exportations, de nos achats sur nos ventes, a été de 21 milliards de francs, en 1919, contre 17 milliards en 1918. Tout est énorme ici, le chiffre iui même et la progression.

Les cours du change sont peut-être plus éloquents encore que le chiffre de nos importations.

La livre sterling qui vaut, au pair, 25 fr, 22, valait environ 28 fr en mai 1919. Elle valait 52 fr. 40 le samedi 20 mars 1920 !

Le dollar dont la valeur au pair est de 5 fr. 18, valait 6 fr. 50 en mai 1919. Il valait 13 fr 77 le 20 mars 1920.

En face de pareils chiffres, est il excessif de prétendre que la France plus obérée aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a un an, loin de se relever court à sa ruine et qu'elle aggrave les dommages de la guerre plus encore qu'elle ne les répare ? Non assurément.

Mais il serait excessif de penser que le mal est sans remède.

Comment enrayer notre endettement vis à vis de l'étranger ? Comment rétablir l'équilibre désirable entre nos importations et nos exportations ?

Il y a deux moyens.

Il y a le développement de notre production et, par suite, de nos exportations. Et il y a la diminution de nos consommations et, par suite de nos importations.

Mais le premier de ces moyens ne peut faire sentir ses effets qu'à longue échéance.

Le second seul est immédiatement applicable. Seul il peut avoir des effets certains et immédiats.

Voilà pourquoi il faut dire et répéter bien haut : hors de l'économie point de salut.

Il faut diminuer nos achats à l'étranger. Nous aurions pu les diminuer de quelques milliards, en 1919 Ce qui n'a pas été fait en 1919 peut-être fait en 1920.

F. F.

POUR LE RELEVEMENT ECONOMIQUE

IL FAUT CRÉER DES BANQUES POPULAIRES

On ne saurait contester qu'il se produit actuellement en France un effort considérable en vue du relèvement industriel et commercial et de la réorganisation économique du pays.

Cet effort se poursuit avec ténacité malgré des difficultés nombreuses et que l'on eût pu supposer insurmontables après cinq années d'un bouleversement sans précédent.

De toutes parts, cet élan des intelligences et des compétences se manifeste sans se laisser affaiblir par certaines « vagues » de pessimisme et de découragement, trop souvent intéressées et ce désir, cette volonté forte d'un grand pays de vouloir revivre et reprendre sa place prépondérante parmi les premières nations, s'affirment dans toutes les branches de la vie industrielle et sociale.

Il est incontestable également que l'un des principaux facteurs de la réorganisation générale du pays sera le développement rapide du moyen et petit commerce et de la moyenne et petite industrie, si particulièrement éprouvée durant la guerre.

C'est pour faciliter ce développement et créer une activité nouvelle que le législateur, inspiré par des hommes prévoyants, a voté la loi du 13 mars 1917, qui a pour objet l'organisation du crédit au petit et moyen commerce, ainsi qu'à la petite et moyenne et industrie.

Pour atteindre ce but, cette loi préconise et prévoit deux sortes d'organismes : les sociétés de caution mutuelle et les Banques populaires.

L'établissement des sociétés de caution mutuelle présente dans la pratique des difficultés assez sérieuses, qui ne pourront s'aplanir qu'après de longues études, alors que l'organisation des Banques populaires est fort simple, ce qui rendra leur création rapide et, par suite l'utilisation de leurs services à échéance brève. Il importe dans les circonstances actuelles de faire vite et c'est pour cela que nous étudierons le mécanisme des Banques populaires.

De nos jours le crédit est devenu un des éléments essentiels de la vie économique, car le temps n'est plus où une aisance modeste, acquise par le labeur, suffisait à maintenir et à assurer la marche d'une entreprise commerciale ou industrielle moyenne.

La production s'est intensifiée d'une manière croissante : les progrès techniques continus ont amené la nécesité d'un renouvellement rapide et coûteux, mais indispensable de l'outillage, circonstance jadis ignorée presque de nos pères.

D'autre part, les caprices de la mode, le besoin de changement et la recherche de la nouveauté, ont rendu la clientèle plus exigeante et contribué au développement de la concurrence.

Ces conditions nouvelles ne permettent plus au petit commerce et à la petite industrie de rester en état de stagnation, avec la perspective, tout en végétant, d'être fatalement absorbés quelque jour, par la grande industrie et le gros commerce.

Il est donc de toute urgence que les entreprises moyennes dont l'existence et la prospérité sont, à tous points de vue, si utiles à la vie sociale, s'adaptent sans retard aux circonstances modernes. Au même titre que l'intelligence, l'esprit d'initiative et le travail, le capital est, aujourd'hui, un élément essentiel de succès ; les entreprises moyennes doivent pour se maintenir et progresser, disposer d'un capital suffisant, et si ce capital leur fait défaut c'est au crédit qu'elles devront s'adresser pour y suppléer.

Il est malheureusement trop exact de dire que, jusqu'ici, les banques et établissements de crédit ont distribué très parcimonieusement ce crédit ; leur concours s'étend très rarement jusqu'aux petits commerçants honnêtes qui sont justement ceux qui en auraient le plus besoin.

Le but de la raison d'être des Banques populaires sont précisément de remédier à cet état de choses en soutenant les petites et moyennes entreprises par une intervention heureuse et efficace au moment opportun et leur fonction principale, pour obtenir ce résultat, est de faciliter les commercants et les industriels ayant besoin de capitaux pour l'ouverture de crédit ou l'escompte de leur papier.

L'institution des Banques populaires n'est point une nouveauté : en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, ces établissements ont puissamment contribué à l'extension des entreprises existantes et à la création d'industries nouvelles. En France même, certaines institutions déjà anciennes ont permis de se rendre compte des services appréciables et nombreux que le petit et moyen commerce peuvent attendre de ces organisations.

Ces services sont d'une infinie variété, mais ils peuvent être, de prime abord, envisagés sous les formes générales suivantes :

Création de commerces ou indusries

Il arrive très fréquement qu'un débutant actif, intelligent dont la valeur morale et les connaissances techniques sont indiscutables se trouve dans l'impossibilité matérielle de donner libre essor a ces capacités en créant un commerce ou une industrie qu'il se sait capable de diriger. Cette force est en quelque sorte annihilée, c'est une valeur sinon, perdue du moins très amoindrie. Ce débutant trouvera à la Banque populaire les capitaux qui lui manquent et pourra librement donner de l'expansion à ses qualités et a son expérience professionnelle.

Augmentation du capital de roulement d'une entreprise déja existante

L'intervention de la Banque populaire sera tout particulièrement utile dans le cas ou le commerçant ou l'industriel, afin de pouvoir maintenir son chiffre d'affaires et de lutter contre la concurrence, se verra dans l'obligation de renouveler son matériel ancien et de le remplacer par un outillage nouveau répondant aux exigences de la fabrication moderne et d'un rendement plus important.

Trop souvent le commerçant hésite, devant l'insuffisance de son capital de roulement, à faire exécuter ces travaux qui impliquent toujours de fortes dépenses et qui, cependant, sont indispensables pour empêcher son entreprise de péricliter.

L'ouverture d'un crédit à long terme lui

© VILLE DE SISTERON

permettra de réaliser ces améliorations demandées par le progrès, de même qu'elle lui facilitera l'achat des matières premières ou des marchandises par quantités importantes et à la source même, d'où il tirera un bénéfice trés appréciable par suite de la grosse diminution du prix de revient.

Mobilisation des créances

Une des causes les plus fréquentes des emprunts temporaires du petit commerçant, est la nécessité pour lui de consentir des délais à sa clientèle, alors que ses achats doivent presque toujours, actuellement surtout, se traiter au comptant. Il le fait parce que c'est l'habitude, parce que le concurrent accorde toute facilité aux clients et qu'il tient à conserver ses propres clients. Cette coutume est déplorable de la part des acheteurs qui paraissent se soucier fort peu des difficultés et quelquefois de la gêne sérieuse qu'ils occasionnent à leurs fournisseurs.

Les bouchers, les boulangers, les couturières, les modistes, par exemple, pourraient témoigner de l'importance de crédits consentis parfois à une clientèle quelque peu désinvolte.

La Banque populaire, soit au moyen de l'escompte, à taux réduit, de traites tirées sur le client, à une date plus ou moins éloignée ; soit par des avances consenties sur des factures ou mémoires, en attendant la rentrée normale de ces créances, permettra au commerçant de parer à l'inconvénient de l'immobilisation de sommes, souvent importantes, dont il ne peut disposer.

Extension à donner à une entreprise

Toute affaire ou entreprise donnant de bons résultats, mais ne pouvant étendre son action, faute de capitaux indispensables, est forcément appelée à se voir distancer et doit s'attendre à une disparition lente due à l'inutilité de see efforts.

Là encore, l'intervention intelligente, après étude sérieuse de la Banque populaire, sera d'une efficacité indiscutable et il serait superflu d'insister sur ce point.

* * *

En présence de ces avantages, on est en droit de se demander pourquoi le nombre des banques populaires est encore si minime, alors qu'il suffirait de grouper dans chaque région quelques bonnes volontés et quelques énergies pour installer rapidement un de ces établissements ?

Nous sommes convaincu qu'étant donné la réputation rébarbative de l'administration en France, on s'exagère les difficultés d'une telle organisation.

Or, la loi du 13 mars 1917, comme prévoyant cet écueil a tenu à simplifier les formalités exigées pour la création des banques populaires et à accorder, d'avance, aux initiatives privées, s'intéressant de manière immédiate à cette réalisation, des avantages que nous indiquerons dans un prochain article.

On verra qu'en réalité cela est fort simple ; et tout en faisant connaître le succès déjà obtenu par les banques populaires récemment installées, nous examinerons l'intérêt que présenterait la réunion de ces banques, en syndicat, moyen puissant et indéniable d'augmenter rapidement la production industrielle et commerciale du pays, ce qui est, et reste, en définitive, il convient de le proclamer, l'unique solution capable d'apporter rapidement une amélioration sensible aux conditions angoissantes de la vie sociale actuelle.

A. GUILLET.

Administrateur du Syndicat des Banques populaires, président de la Banque Grenobloise de Crédit au Petit Commerce et à l'Industrie.

On nous prie d'annoncer qu'une Banque populaire *(Banque populaire des Alpes)* est en formation à Digne. Le commandant Bout, en retraite à Digne est chargé de recevoir les adhésions.

Les actions sont à **100** francs. Chaque actionnaire aura à verser en outre un droit statutaire de 10 frs.

ENTRE NOUS

LE CHAT A 9 QUEUES

Avec la paix et ses douceurs, les tribunaux Anglais viennent de ressusciter une pénalité tombée en désuétude pendant la guerre : le chat à 9 queues, le fouet, la bastonnade, la correction corporelle, si vous aimez mieux.

L'histoire des chatiments physiques est vieille comme les législations humaines.

En France, on n'applique plus les chatiments physiques après un jugement, mais avant sous forme de prélibation et d'avant-goût : cela s'appelle alors *passage à tabac*.

Un confrère rappelle que les jurés de la Seine avaient adressé au ministre de la justice une pétition dans laquelle ils exprimaient le vœu que des « chatiments corporels fussent inscrits dans nos lois pour punir les attentats commis avec violence contre les personnes et les propriétés ». Les jurés ajoutaient même que s'ils croyaient devoir exprimer un pareil souhait c'est qu'ils avaient été « frappés de la grande jeunesse des accusés reconnus coupables dans des cas soumis à leurs délibérations. »

On ne tint, bien entendu, aucun compte de cette pétition, car nos dirigeants étaient alors persuadés qu'étant donné nos mœurs, l'opinion publique se refuserait à admettre, chez nous un régime ayant pour but d'exercer des violences sur les individus.

Mais après cinq ans de guerre !... On en a vu d'autres « violences exercées sur les individus ».

On pourrait, en tous cas pour en faire revenir la mode, commencer par une petite expérience publique de bastonnade, en place du marché, sur les reins de quelques accapareurs, mercantis, et autres affameurs de l'après-guerre de notre ville.

L. B.

Chronique Locale

SISTERON

Passez à la Caisse.... — Messieurs les Députés n'auront plus de motifs a invoquer contre la vie chère car, en un tour d'escamotage, ils viennent de s'octroyer une mensualité de 1000 fr. Bagatelle ! Oubliez-vous le coût de la vie à Paris ! me direz-vous..... Parfait, mais alors, pourquoi, avant le vote, ne sont-ils pas allé devant leurs électeurs poser la question de l'indemnité parlementaire par voie de référendum ? .. Ils sont bien venus, ces messieurs, solliciter nos votes et nous faire un tas de promesses qu'ils s'empressent de ne pas tenir, comme l'impôt sur les bénéfices de guerre par exemple ? Ils auraient certes, peut-être raison de douter du résultat du référendum, c'est pour cela qu'on ne les a piont vu, et qu'en cinq minutes ils ont élevé leur indemnité à 27 000 francs. Et dire, qu'il a fallu des mois pour voter la maigre prime de démobilisation des poilus qui, eux, sont rentrés les poches vides et ont retrouvé un foyer désemparé.

Casquez contribuables démobilisés, ces messieurs, encaissent.

Farceurs, va....

Permis de chasse. — Tout augmente : l'indemnité parlementaire, les permis de pêche et les permis de chasse, si nous en croyons la Commission du budget qui dans sa séance du 12 mars a décidé d'élever le prix du permis à 84 francs dont 30 f. pour la commune et 54 f. pour l'Etat.

Indubitablent, comme le prix de ce permis n'est pas à la portée de toutes les bourses, nous en concluons que son prix excessif est un encouragement a un braconnage qui se fera sur une vaste échelle par des gens qui n'auraient pas idée de braconner.

Le prix du pain. — Depuis quelques jours le prix du pain, dans notre ville est fixé à 1 franc le kilo. Il est fort a craindre que devant la disette du blé ce prix ne s'arrêtera pas là. Le seigle rentrera dans la composition du pain en proportion de 20 à 25 o|o.

Ce sera le pain de la guerre qui reviendra sur nos tables. Le blé est rare paraît-il et le prix de vente de 75 fr. n'est pas fait pour encourager les cultivateurs à ensemencer en blé si nous le comparons au prix d'achat des grains, car taxer le blé à 75 fr. et vendre l'orge et l'avoine à 115 et 120 fr. voilà ce qui s'appelle mettre la charrue devant les bœufs et nos gouvernants ne voient pas le contraste qui existe dans la différence des prix. Tout s'en ressentira et nous sommes persuadés que devant pareils écarts il y a de grandes chances que les bestiaux mangent le bon blé et que nous, humains, mangions la farine de seigle ou de maïs. Heureusement que nous avons été les vainqueurs. Quel pain mangerions-nous si nous avions été les vaincus ?

Et dire que nos députés ont dit au Casino vouloir prendre la défense des intérêts agricoles !

Avis. — Les membres de la Caisse locale de Crédit mutuel agricole de Sisteron sont invités à la réunion qui aura lieu dimanche 28 mars dans la salle de la rue de la Mission à 1 h. 1|2 précises.

Objet : Conférence faite par M. Fondard, directeur des services agricoles des Basses-Alpes.

—o—

Echos. — On nous annonce que la *Fanfare dou Boumas* ayant fini sa saison carnavalesque d'hiver, reprendra très prochainement ses grands bals à orchestre complet dans la grande salle en construction, avenue de la gare (Hôtel Guindon) créée pour la circonstance par M. Ricou, directeur.

Un programme d'inauguration sera publié dans quelques jours.

On voit par là, que la jeunesse Sisteronnaise continuera à s'amuser pendant toute la saison estivale.

Remerciements. — M. Paul Raspail, remercie bien sincèrement les personnes qui l'ont aidé et assisté à l'occasion du grand malheur qui l'a frappé si brusquement.

Hôtel Guindon. — Ce soir bal Demain dimanche en matinée : bal de famille donné dans la salle Bébé.

A 4 h. thé avec patisseries.

Le soir grand bal. Tombola, gâteaux. Entrée libre.

A vendre — Joli mobilier de salon, plus glace et pendule, s'adresser à M. Peignon, retraité, rue Droite.

On demande une jeune fille sérieuse pour servir comme bonne. Se présenter à l'Hôtel Guindon.

On demande un apprenti à l'imprimerie du journal. S'y adresser.

—o—

Casino-Cinéma. — Ce soir, à 8 heures 3|4.

Désillusion de Pierrot, poème en 2 actes. Mlle Napierkowska dans le rôle de Pierrot ; *Ravengar*, 5me épisode. Le Boxeur invisible, en 2 parties ; *Le Courrier de Washington*, 3me épisode, une épee brisée, en 2 parties ; *Les coiffes Bretonnes*, intéressant ; *Une réception charmante*, comique.

Location, au Casino, au profit de l'œuvre du Monument Commémoratif.

Un remède souverain

Toute puissance pour guérir l'asthme, le catarrhe, l'oppression la toux spasmodique, la poudre Louis Legras n'est pas moins recommandable pour prévenir et enrayer les comolications qui proviennent de la bronchite. La toux opiniâtre et l'expectoration exagérée, qui en résultent sont guéries rapidement par l'emploi de ce remède si efficace et si peu couteux. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80 (impôt compris) adressé à Louis Legras 139, Bd Magenta à Paris.

PONTE doublée des poules et canes, même en hiver. RECETTE par poste contre mandat de 2 fr, 50. AURAT, 104, rue de la Jonquière, Paris.

ÉTAT-CIVIL

(du 13 au 26 Mars)

NAISSANCES

Néant

PUBLICATION DE MARIAGE.

Entre Michel Joseph Louis prop. et Estublier Berthe Angèle s. p.

Entre : Jean Auguste Sabin Joseph, employé aux raffineries Saint-Louis à Marseille, et Vézian Mireille Marie-Louise s. p.

Entre : Boucher Gustave Louis, employé au chemin de fer de l'Est et Andine Angèle Madeleine Marie Antoinette, institutrice ;

Entre Bonnefoy Henri Joseph, cultivateur, et Icard Jeanne Thérèse, s. p.

MARIAGE

Entre : Allègre François chauffeur et Meynier Suzane s. p.

Entre : Michel Rodolphe Joseph Louis, pp. et Estublier Berthe Angèle s. p.

DÉCÈS

Barthélemy Genevieve, pupille de l'assistance publique à l'hôpital.

Sauve Josephine Marie Louise épouse Borrèly 26 ans à la Pousterle.

Arnaud Ernestine Alix, 64 ans, épouse Raspail.

Arnaud Pierre Henri, pupille de l'assistance publique, 5 mois, à la Coste.

Martin Marie 14 ans, pupille de l'assistance publique des B.-du-R. hôpital.

La société la *Fanfare dou Boumas* a l'honneur de bien remercier toute la jeunesse Sisteronnaise de l'entrain et de l'enthousiasme qu'elle a mise à venir en si grand nombre réhausser ce bal de famille populaire, qui, réellement a eu un grand succès. Nous osons espérer que ce ne sera pas le dernier.

Toutes nos félicitations aux gentilles danseuses qui ont eu une tenue très correcte.

Tous nos compliments au costume Espagnola de la Pouterle, sans oublier nos petits endiablés en Pierrots blancs et roses,

Lee « Inquiets » ont été superbes et rigolos dans leur entrée triomphale

© VILLE DE SISTERON

avec leur escoube en mélanchié pesant environ 45 kilos.

Voici les noms des vainqueurs du match de ce bal inédit :

1e prix avec palmes en or à l'inquiet Jojo, fabricant d'arnica, fricasse accompagnée de 3 sauts boudins.

2e prix avec palmes argent à l'inquiet Bouboucart, boite de bonbons parfumés à la cire de blé.

3e prix avec palmes en fer blanc à l'inquiète et inquiétante Pepina Ernesta, ex-danseuse de cordes du cirque Chirini. La fouasse aux anchois de Chambrançon.

4e prix avec palmes en cuir bouilli à l'inquiet et inquiétant Pellegrino Midopha, 1r rifleur de l'usine Diebo. Le costume poisson barbeau tout neuf pour le carnaval 1921.

Surprise au roi des Inquits René Gazille, coupe têtes. Un pot de chambre tout neuf avec œil naturel à l'intérieur, de la fabrication Bontoux des Bons-Enfants.

Un réveil en fanfare sonné à 5 h. du matin rue Porte de Provence a clôturé cette soirée dansante et on s'est dit au revoir à l'année prochaine.

Le président
Crin-Crin Spinelly
Lou Mairé de l'eindré,
Emile Ziérè

Qu'en avez vous fait ?....

Quelle tartine hélas ! il y à huit jours ici dans ces mêmes colonnes. Qu'en avez vous fait de votre programme ? Qu'en avez vous fait, Messieurs les Inquiets ?.

La foule confiante est venue en masse allé-chée par un programme aussi complexe. Vingt-quatre heures sonnèrent. les " Inquiets " étaient toujours en bas, en tenue... de ville, seul l'As, son haut de forme, son habit chamaré charmaient sa physionomie populairement comique, aussi tous les regards étaient fixés sur lui comme pour en attendre le signal mystique qui ne vint pas. Soudain, la grosse voix de l'unique " Pompier " : « Faites entrer le Bourricot » se fit entendre. Quatre masques l'accompagnaient, aussitôt les spectateurs avides de curiosité se pressent autour des nouveaux venus : « ou est l'As » ? Est-ce que parmi ces arrivants un peu timides y aurait il aussi un As ! " Ils " complimentent muètement son Exellence en lui offrant drôlement un siège qu'il trouve trop dur, alors « c'est lui », « ce sont eux ».

Ayez de la clémence pour la Saint-Clement à dit un sage, c'est ce que nous avons fait en espérant le concert à Couesta Barianne avec le concours de la musiquette de Négattières, que seuls ont entendu quelques jeunes oiseaux vers l'heure ou commence une petite fièvre galavarde. La jonction du véritable grand corso Carnavalesque étant faite et la chorale étant au complet, elle entonna en chœur le programme inédit de la *fanfare dou Boumas*, plusieurs membres eurent des maux de cœur, mais le concert se termina à peu près bien.

Enfin pour cette année voilà le dernier des bals parés et masqués terminé. Est-ce qu'il marquerait la fin ou le germe d'une Amicale ayant un programme toujours correct et imprévu ?.

C'est ce que nous souhaitons de tout cœur ; l'avenir nous l'apprendra. En attendant :

Messieurs les Inquiets,
De votre tartine
Et de..... Pépine
Qu'en avez vous fait ?

Et maintenant c'est fini ?.

ATELIER DE COUTURE

Mesdames Arrighi et Clément

COUTURIERES
Rue de Provence, No 7, 3me étage
SISTERON

Etude de Me PIERRE BOREL
Chevalier de la Légion d'Honneur
notaire à **Sisteron**
Mort pour la France

Adjudication

DÉFINITIVE
en suite de surenchère du dixième sur Vente volontaire.

Fixée au **Dimanche 28 Mars 1920** à 2 heures de l'après midi, à **Chateauneuf Val-Saint Donat**, dans la salle de la mairie, par le ministère de Me **Paul BOREL**, suppléant.

Des neuf lots d'immeubles situés à **Chateauneuf-Val-Saint-Donat**, avec droits sur des bois à Mallefougasse dépendant de la succession de M. **Jean-François-Barbarin**, en son vivant propriétaire au dit lieu, et sur ablotissement en un seul lot savoir :

1° Propriété appelée *Jas-Créma* de 1 hectare 95 ares 32 centiares.

2° Terre et amandiers aux *Corbons* de 1 hectare 30 ares 50 centiares.

3° Bergerie et propriété à *Peygrié* de 7 hectares 4 ares 14 centiares.

4° Terre appelée *Les Provents* de 1 hectares 27 ares 16 centiares.

5° Un pré aux *Bauchières* de 18 ares 62 centiares.

6° Un pré aux *Bauchières* de 18 ares et un labour au même quartier de 11 ares 94 centiares.

7° Un pré et labour à *Traversières* de 42 ares 33 centiares.

8° Une terre vague aux *Marines* de 7 ares 52 centiares.

9° Deux parcelles aux *Chabrières*, l'une de 56 ares 37 centiares, l'autre de 6 ares 66 centiares avec droit indivis aux bois *Crompa* à Mallefougasse.

Mise à prix en bloc **13.117** *fr.* **50**

Pour renseignements s'adresser à Me BOREL, notaire.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

Une maison composée de deux chambres assez vastes, rue de l'Evéché

Pour renseignements s'adresser à M. Maldonnat Henri, à la Coste.

Etude de Me A. BERTRAND
huissier à Sisteron

Le **Samedi dix avril 1920**, à **10 heures** et jours suivants s'il y à lieu, sur la Place de l'**Eglise** à Sisteron.

Vente aux Enchères Publiques
au détail

D'un matériel de Café

3 grandes glaces, 60 chaises, 4 tables marbre, rondes, 5 tables rondes en fer, 6 longues, 9 bancs longs, 2 bancs pour terrasse, 4 banquettes, 1 grand poêle, 1 comptoir, 1 pendule, 1 cuisinière, 2 bouillottes, 2 cafetières avec filtres, 2 verseuses beau métal, 16 sucriers, 3 plateaux, 20 couvercles pour verres, 60 cuillers, 13 caraffes, 10 tasses et secoupes, 150 verres grands et petits, 28 secoupes 80 boules, 1 suspension à pétrole, 1 moulin à café, 1 charpente pour bâche et volant.

Il sera perçu le 10 o/o en sus du prix.

Pour tous renseignements s'adresser à M. Bertrand huissier chargé de la vente.

signé : **A. Bertrand**

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

AUX GALERIES SISTERONNAISES

Raoul COLOMB
Traverse de la Place, SISTERON
MAISON DE CONFIANCE

Nouveautés **Lainages** **Soieries**
Toiles et tissus
Lingerie **Bonneterie**
Confections pour Hommes, Dames et Enfants
VÊTEMENTS SUR MESURE
(Grand choix de Complets pour Démobilisés)

M. Raoul Colomb mobilisé pendant la durée de la guerre, reprenant définitivement la direction des **Galeries Sisteronnaises** remercie sa clientèle de l'avoir toujours honoré de sa confiance et l'informe qu'il fera comme par le passé tous ses efforts pour la contenter en lui offrant le choix le plus complet de ses marchandises aux prix les plus modérés.

Meubles en tous genres et de tous styles

EBENISTERIE — POSE DE RIDEAUX ET TAPIS — SOMMIERS

Ancienne Maison V. COLOMB
Fondée en 1850

Emile Pellegrin
Successeur de Georges DIEBO
26, Rue Saunerie: 26
SISTERON

TAPISSERIE — FAUTEUILS et CANAPÉS — REPARATIONS

Manufacture de Chaussures de Romans A. Gailly

Succursale de SISTERON, 28, Rue Droite

La Maison A. Gailly de Romans, a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1r Janvier elle ouvre une succursale à Sisron, rue Droite, No 28, pour la mise en vente des produits de sa manufacture : Chaussures de luxe et de travail pour hommes, dames et enfants, mesure, confection, réparations. La Maison A. Gailly a obtenu à toutes les expositions les plus hautes récompenses pour la préparation et la qualité de ses cuirs, et une renommée incontestable pour l'élégance et la solidité de ses chaussures.

CYCLES ET MOTOS

Accessoires, Outillage, Pièces détachées
PNEUS - CHAMBRES A AIR - BOYAUX

Charles Féraud
27, RUE DROITE, SISTERON
VENTE-ACHAT-ECHANGE-REPARATIONS

Epicerie-Droguerie Vve A. TURIN
Rue de l'Horloge — SISTERON

Spécialités de Café, Chocolats et Cacaos
Mastic pour le greffage ; Cire à cacheter les bouteilles
Légumes secs ; Morue 1er choix
Sulfate de fer et de cuivre ; Farine de lin ; Moutarde
Parfumerie ; Savons de toilette ; Bois et savon de Panama ; Essences
Alcool de Menthe ; Eau des Carmes
Teintures. — Peintures — Antirouille. — Eponges

Bouillies pour le Sulfatage des Vignes

Droguerie Vve TURIN, rue de l'Horloge, Sisteron

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES — CYCLES — MOTOCYCLETTES

VENTE **'PEUGEOT'** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — TRANSPORTS DE POIDS LOURDS

MACHINES A COUDRE

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence, (à côté du Casino) SISTERON Basses-Alpes

BIJOUTERIE - HORLOGERIE - ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande

Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

A la Belle Jardinière

RUE DROITE

Lingerie - Bonneterie - Trousseaux

Layettes - Corsets - Parapluies - Cravates

Dépôt du gant Perrin de Grenoble

Grand assortiment de manteaux et fourrures pour Dames et Enfants

Grand choix de blouses, robes, jupons combinaisons, imperméables, etc.

Mme MORÈRE

SISTERON — BASSES-ALPES

Ferblanterie - Zinguerie - Plomberie - Vitrerie

INSTALLATION EAU ET GAZ

VENTE ET ACHAT

de Fourneau, Poèle, Buanderie, Bicyclettes et objets de toute nature — Faire offre

A. CLÉMENT

58, RUE DROITE — SISTERON

Les produits alimentaires, hygiéniques pour régime

F. GIRAUD 124 Avenue Thiers LYON

PAINS MOUSSELINE

FLUTES MOUSSELINE

FARINEUX DIVERS

sont les meilleurs, les plus légers et les plus nourrissants

Dépôt : AUDIBERT, épicier, rue Droite, Sisteron

CAMIONS ARIES 3, 4, ET 5 TONNES

LIVRAISON RAPIDE

Carrosserie pour toutes exploitations

INCURVE POUR TRANSPORT DE VINS - BASCULANTES CITERNES

CAMION DE DEMONSTRATION -- STOCK COMPLET DE PIECES DETACHEES

CAMIONNETTE COTTIN & DESGOUTTES

DE 15 à 1800 Kilogs

se faire inscrire pour livraison :

GARAGE MODERNE, 27, Rue Carnot, GAP, Vve LAMBERT ET MILLON

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON